CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

COMPTE-RENDU

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le mercredi 20 octobre 2021 à 20 H 30, Grande Salle - Maison du Temps Libre à La Ferrière.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

21-114 Demande de municipalisation des activités de Planète Jeunes

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la municipalisation des activités gérées actuellement par Planète Jeunes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à l'ensemble des démarches à effectuer pour cette étude.

21-115 SPL Agence de services aux collectivités territoriales de Vendée / Résiliation de la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la reconstruction de la Mairie.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la résiliation la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la reconstruction de la Mairie avec la Société Publique Locales (SPL) « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ».
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

21-116 « Zac du Plessis » / Dénomination de l'impasse de la 1ère tranche

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la dénomination de la voie de la 1ère tranche de la ZAC du Plessis comme suit :
  - Impasse des Douves.

21-117 Cession d'une portion de terrain rue des Ouches à Monsieur GABILLAUD Michel

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre à Monsieur GABILLAUD Michel une portion de terrain derrière se propriété 67 rue du Château d'Eau d'une superficie d'environ 20m² au prix de 10.00 € le m² soit 200,00 €. Le prix final sera déterminé après l'établissement du document d'arpentage.
- **PRECISE** que les frais de bornage et d'actes seront à la charge Monsieur GABILLAUD Michel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de Maître Pierre MAIGRE, notaire aux Essarts en Bocage.

21-118 Cession d'une portion de terrain rue des Ouches à Monsieur TRONNET Maxime et Madame CALIMARD Armonie.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre à Monsieur TRONNET Maxime et Madame CALIMARD Armonie une portion de terrain derrière leur propriété 67 rue du Château d'Eau d'une superficie d'environ 5m² au prix de 10.00 € le m² soit 50 €. Le prix final sera déterminé après l'établissement du document d'arpentage.
- **PRECISE** que les frais de bornage et d'actes seront à la charge Monsieur TRONNET Maxime et Madame CALIMARD Armonie

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de Maître Pierre MAIGRE, notaire aux Essarts en Bocage.

21-119 Mise à jour du linéaire de la voirie communale

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'incorporation dans les tableaux de classement de la voirie communale des rues et des chemins tel que présentés.
- **VALIDE** le nouveau tableau de classement tel que présenté et retient le linéaire suivant :
    - voies à caractère de rues (voies goudronnées en agglomération) : 29 725 ml
    - voies à caractère de routes hors agglomération : 63 753 ml
    - chemins ruraux empierré et sablé : 57 924 ml

21-120 La Roche sur Yon Agglomération / Fourniture de moyens d'impression – Convention de groupement de commandes

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de groupement de commandes,
- **PREND ACTE** de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera engagée dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention de groupement, précisant les missions de La Roche-sur-Yon Agglomération en tant que coordonnateur du groupement,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commandes, et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier,
- **AUTORISE** La Roche-sur-Yon Agglomération, coordonnateur du groupement, à signer le marché tel qu'il sera attribué par la Commission d'Appel d'Offres.

21-121 La Roche sur Yon Agglomération / Approbation du Contrat de relance et de Transition Écologique

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat de relance et de transition de La Roche-sur-Yon Agglomération et ses annexes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.